

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Paraît 10 fois par an – Rédaction/Administration: case postale 998, 1001 Lausanne – Le numéro: Fr. 4.00/Abt.: 40.– par an, payable au CCP 10-25925-4

Editorial

Depuis fin 2013, les autorités australiennes ont entrepris d'empêcher les «oiseaux migrants» en provenance d'Asie via l'Indonésie d'envahir leur pays par la mer. Pour ce faire, elles ont chargé des bâtiments de la marine de guerre de barrer le passage aux navires chargés de «réfugiés» et de leur faire faire demi-tour.

Les autorités australiennes ont-elles payé des passeurs pour qu'ils ramènent des bateaux de migrants vers l'Indonésie au grand dam de celle-ci? A cette question, le premier ministre australien Tony Abbot a répondu, sans confirmer ni démentir la rumeur, que, ayant mis fin à l'immigration clandestine, le gouvernement ferait tout ce qu'il fallait pour qu'elle ne reprenne pas.

En moins de deux ans donc, l'Australie, par sa politique de fermeté, a mis fin à l'invasion et, par là même, aux noyades qui accompagnaient toujours les voyages sur des navires surchargés.

La chose est donc possible.

Pendant ce temps, l'Union européenne, confrontée au même problème, organise l'invasion, envoie des bateaux supplémentaires

pour sauver le plus grand nombre possible de candidats à l'asile en vue de les amener sur les côtes européennes, et s'occupe de clés de répartition et d'appels à la solidarité, aveuglée qu'elle est par la religion des droits de l'homme – comme si le droit de s'installer de force dans un pays étranger était inscrit dans la «bible droits-de-l'homme». Et la Suisse, plus exactement le Conseil fédéral, plus précisément encore Simonetta Sommaruga, chef du Département de justice et police, emboîte le pas à cette équipe d'irresponsables en se déclarant prête à accueillir des quotas de candidats à l'asile, à «participer aux efforts de l'UE pour une solution solidaire dans l'accueil des réfugiés».

Entre le premier ministre Tony Abbot et Simonetta Sommaruga, il y a toute la distance séparant un homme d'Etat qui sait que son premier devoir est de protéger la population de son pays, sa sensibilité et sa conscience d'individu dussent-elles en souffrir, d'une politicienne sans vision, sans carrure, qui applique à ses responsabilités de femme politique les critères qui la guideraient – ou pas – si un réfugié en détresse venait frapper à sa

porte un dimanche pour lui demander cent sous. On peut en dire autant, d'ailleurs, de tous les responsables politiques européens.

La Suisse ne porte pas la moindre responsabilité dans le chaos qui règne un peu partout en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient. Les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, leurs vassaux et alliés sont à l'origine du phénomène de par leurs ridicules interventions guerrières. Qu'ils en assument les conséquences en accueillant la misère qu'ils ont provoquée s'ils y tiennent.

Nous préférierions toutefois que, après avoir sauvé de la noyade – nous avons un petit cœur sensible nous aussi – le plus grand nombre possible de victimes potentielles, ils les reconduisent manu militari vers leur lieu de départ et organisent un barrage maritime infranchissable. Les fameux passeurs à qui les politiciens européens trouvent commode de faire porter le chapeau auraient tôt fait de se recycler dans d'autres activités.

Hélas, les pantins qui s'agitent sur la scène politique européenne sont incapables d'imiter l'Australie.

le pamphlet

Le lièvre et la tortue

Au moment où les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla ont commencé à être prises d'assaut par les premières grappes de «migrants», il y a une dizaine d'années, ces images ont frappé les esprits, mais on avait alors l'impression que c'était encore très loin. En 2011, lorsque les premières flottilles d'épaves chargées de milliers de personnes sont venues s'échouer sur les côtes italiennes de Lampedusa, en suivant exactement la prophétie du *Camp des Saints*, les Européens ont compté les kilomètres qui les séparaient de ce lieu de débarquement; avec un minimum d'aide, l'Italie allait sûrement pouvoir absorber la plus grande partie de ces demandeurs d'asile. Aujourd'hui, les envahisseurs sont à Vintimille, à Milan, à Chiasso. L'accord de Schengen, *de facto*, n'existe plus et les gouvernements se disputent pour savoir qui va les accueillir; on va essayer d'en refiler un maximum aux pays de l'Est, encore préservés de l'immigration.

Au début de leur apparition médiatique en Irak et en Syrie, il y a deux ans, l'Etat islamique et ses centaines de décapitations publiques apparaissaient terrifiants mais lointains. En janvier 2015, lorsqu'une vingtaine de chrétiens coptes ont été assassinés sur une plage de Libye, c'était déjà un peu plus près,

mais on s'est rassuré en se disant qu'il y avait encore la Méditerranée entre eux et nous; et puis la «coalition internationale» emmenée par les Etats-Unis d'Amérique faisait semblant de bombarder les positions des terroristes. Aujourd'hui, «Daech» est à peu près hors de contrôle et c'est en France, à 150 kilomètres de Genève, que les islamistes commencent à trancher les têtes qui ne leur reviennent pas. Sur nos écrans, quelques tragiques pitres officiels affichent des airs graves, savamment étudiés, dans l'espoir de nous persuader qu'ils maîtrisent la situation.

Tout cela était très loin; ce n'étaient que de vagues images, des informations, rien de concret. Et soudain, en moins de temps qu'il n'en fallait pour le dire, c'est arrivé chez nous.

Mais l'Europe n'en a cure et continue de s'occuper des problèmes vraiment importants. La justice condamne les pères surpris à donner une gifle à leur enfant. La police traque les citoyens qui révèlent les radars qu'ils ont vus au bord d'une route. On cogne les chauffeurs de taxis Uber et on brûle leurs voitures. On dénonce les comportements nuisibles à la santé, le mal-être des animaux, les inégalités entre les fortes minorités et les faibles majorités. On revendique le mariage

pour tous, l'euthanasie pour les autres, les droits politiques des nourrissons et le revenu universel automatique. On poursuit les individus qui doutent des vérités officielles. On fait peur aux petits enfants avec la menace d'une invasion... russe.

Ayant du temps de reste pour brouter, pour dormir et pour écouter d'où vient le vent, la tortue laisse le lièvre se rapprocher à toute allure. Elle croit qu'il y va de son honneur de partir tard. Elle broute, elle se repose, et s'amuse à toute autre chose qu'à la gageure.

Pollux

Vacances

Nous rappelons à nos fidèles lecteurs que le **Pamphlet** ne paraît pas en juillet et août. Très bon été et rendez-vous en septembre.

Réd.

Rédacteur responsable: Mariette Paschoud

ICM Imprimerie Carrara, Morges

ISSN 1013-5057

Courriel: courrier@pamphlet.ch

En direct de Sirius

Goulée d'air frais et mise à jour... (quelques constatations)

Les journées du Tir fédéral sont une bonne occasion, pour un Suisse de l'étranger, de reprendre contact avec la mère patrie. Leur rythme quinquennal constitue une bonne échelle d'analyse, même s'il est impossible d'opérer en profondeur. Voici donc en vrac quelques impressions marquantes et certaines instantanées à traiter comme des clichés instantanés d'une semaine passée entre Flawil et Viège à tirer le meilleur de la carabine 31 ou des fusils d'assaut 57 et 90 avec une équipe de tireurs venus d'Afrique du Sud.

Qu'il s'agisse de l'organisation d'accueil et de mise en œuvre des tirs pour les délégations venues de l'étranger ou de l'impeccable régularité du réseau ferroviaire, il est rassurant de constater que la Confédération helvétique a – momentanément? – su se préserver de la gabegie qui semble désormais être la caractéristique dominante des vieux pays de la nouvelle Union européenne; dominante caractéristique loin d'être uniforme, en revanche, en dépit des efforts des «technopoliticards» de Bruxelles pour fondre la variété des peuples dans le moule pratique du consommateur globalisé soumis et politiquement résigné aux mauvais plats qui lui sont de plus en plus imposés.

Comme dans tous les pays de l'Ouest, une méfiance croissante est perceptible, chez ceux de nos compatriotes qui échappent encore au formatage mondial-médiatique, à l'égard d'un pouvoir politique de plus en plus centralisateur et de moins en moins responsable devant le peuple, répondant, du reste, de moins

en moins aux aspirations réelles de ce dernier: indépendance, neutralité, maintien d'un mode de vie traditionnel et harmonieux. Les Suisses qui travaillent semblent répugner à se laisser culpabiliser ou ponctionner au profit d'envahisseurs sournois, rapidement arrogants, qui ne leur sont rien et envers qui ils ne devraient avoir d'autre «obligation» que celle d'une volonté d'aider *individuelle* librement consentie.

Quelques déclarations valaisannes officielles – en espérant qu'elles ne soient pas destinées à rassurer les seuls représentants de la Cinquième Suisse – semblent indiquer qu'en ce canton au moins, comme sans doute dans les cantons dits «primitifs», on a pris la mesure de la vaste manœuvre de désarmement des peuples occidentaux soumis à la seule sphère d'influence du «Dieu Dollar» et à la culture exclusive de l'*American way of life* en version de qualité inférieure, à l'usage exclusif des vassaux d'un Marché gouverné par l'évidente loi économique de l'offre et de la demande – avec une forte tendance vers l'excitation de la demande – et par le non moins évident principe commercial de l'ôte-toi de là que je m'y mette.

S'il est réjouissant d'observer que le culte du tir de précision est toujours un bon indicateur du sens patriotique de nos confédérés, il est préoccupant d'observer la virulence avec laquelle la quasi-totalité de la presse financière et d'opinion bien en cour s'acharne à mettre en garde un peuple de plus en plus réticent à apprendre des danses nouvelles au chant des sirènes de Bruxelles; la défaillance grecque est peut-être arrivée à point nommé.

Les Suisses ont-ils pris la mesure du totalitarisme union-européen? Ont-ils compris que leur atout principal réside en leur formidable capacité d'innover et de produire des biens et des services de qualité dans une situation de cas particulier? Cela non pas dans le cadre de la dissolution d'un Etat encore souverain dans une bouillabaisse de plus de deux cent cinquante millions d'Européens aux ordres d'une «Gouvernance» de plus en plus indéfinissable mais aussi de plus en plus gourmande en – expression ô combien éloquente! – *ressources humaines*? Ou ne seraient-ils simplement qu'en retard pour sauter dans une baille qui n'en finit pas de s'échouer?

Et puisque je viens de parler de services, qu'il soit aussi permis ici à un major et ancien commandant d'unités de s'étonner d'une chose quant à l'image de notre armée: à l'exception d'un appointé des grenadiers et d'une fort gracieuse sanitaire, qui portaient avec élégance leur tenue camouflée – j'en ignore la dénomination réglementaire –, tout ce que j'ai pu observer en matière de soldats et d'encadrement subalterne – je n'ai pas rencontré d'officiers – m'a laissé l'impression générale de bons gars très serviables, qui tenaient plus du chasseur d'hôtel en tenue de groom persillée que du guerrier apte à remplir sa fonction première: tenir le terrain avec compétence et détermination. La bonhomie festive, c'est bien, mais elle ne saurait tenir lieu d'aptitude à remplir une mission de protection et de défense de notre neutralité contre quiconque, fût-il un de nos voisins directs, oserait la mettre en doute.

Max l'Impertinent

Les nouvelles aventures

Amazon dans le collimateur

Bocage, c'est-à-dire le Service d'information du révisionnisme mondial, nous annonçait il y a quelque temps que l'entreprise Amazon Australie était la cible de violentes critiques de la part des milieux israélites australiens. Ceux-ci, en effet, avaient découvert qu'un certain nombre d'ouvrages révisionnistes et non des moindres figuraient dans le catalogue du fameux fournisseur de livres américain version océanique.

J'ai eu la curiosité d'aller voir si la succursale française d'Amazon n'est pas comme sa consœur australienne «un foyer et un cloaque de racisme, de xénophobie et d'intolérance (...) [servant] de passerelle à la jeunesse pour entrer dans un monde de haine».

Elle l'est!

Combattants

Une dame allemande de huitante-six ans, Ursula Haverbeck, met en émoi les autorités teutonnes en posant de très mauvaises questions et en disant de très vilaines choses sur le sujet tabou, publiquement en plus. Il faut s'attendre à ce qu'elle finisse ses jours en prison, comme Horst Mahler condamné à douze ans de prison pour révisionnisme en 2009, âgé aujourd'hui de septante-neuf ans, et à qui on refuse la libération anticipée à laquelle aurait droit un assassin plus ou moins repent.

Mariette Paschoud

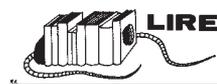
Ne dites pas...

Ne dites pas: «Au cas où vous n'étiez pas au courant, sachez que le premier ministre français Manuel Valls, accompagné de deux de ses enfants, s'est rendu à Berlin à bord d'un avion gouvernemental – aux frais du contribuable français donc – afin d'assister à la finale de la Ligue des champions opposant, le 6 juin 2015, le Barça à la Juventus. Mais ce n'est paraît-il pas un scandale, car s'il a agi de la sorte, c'est uniquement poussé par les nécessités de la “diplomatie sportive”: ne s'est-il pas entretenu avec Michel Platini,

président de l'UEFA, pour le plus grand profit de la République et de ses célèbres “valeurs”, sportives en l'occurrence?» Dites: «Au cas où vous ne seriez pas au courant, sachez...».

Et le fait que, sous la pression des critiques, le premier ministre français a remboursé le voyage de ses enfants et fait son mea culpa ne l'empêchera pas de passer pour un homme peu scrupuleux auprès des Français qui tirent le diable par la queue.»

Le pinailleux



Le Temps de la Patience

Les Cahiers de la Renaissance vaudoise viennent de publier *Le Temps de la Patience*¹, qui groupe des écrits théologiques de Marcel Regamey, ancien président du Mouvement de la Renaissance vaudoise, avocat, écrivain, philosophe, personnalité politique – mais non pas politicien! – et figure chrétienne, décédé en 1982.

Pour des raisons indépendantes de ma volonté, comme on dit quand on n'a que de mauvaises excuses, je ne suis pas en mesure de rendre justice à cet ouvrage avant l'été. Mais je me rattraperai, c'est promis.

En attendant, je vous livre le commentaire de la direction des CRV:

Le Temps de la Patience réunit un choix de septante-sept articles de Marcel Regamey,

consacrés aux questions et aux mystères qui entourent les relations du Créateur et du monde: la foi et la raison, la transcendance et l'idéologie, le Royaume et les nations, l'Evangile et les mœurs, la morale et la politique, la Vérité et le dogme, les divisions de l'Eglise et l'effort œcuménique.

Ecrits entre 1942 et 1982, ces articles ont conservé une force, une pertinence et une actualité étonnantes.

Je ne saurais assez vous recommander de faire l'acquisition de cet ouvrage.

M.P.

¹ CRV n° 150, 352 pages, CHF 36.- (+ port CHF 3.-), Place du Grand-Saint-Jean 1, Case postale 6724, CH-1002 Lausanne, tél. 021 312 19 14, fax 021 312 67 14, courrier@ligue-vaudoise.ch.

Un pape franc-maçon?...

«Clôture du Concile Vatican II. La liturgie est modifiée; la mention de "peuple décide" concernant les Juifs est supprimée; le latin est abandonné; le prêtre dira la messe en langue vernaculaire et face à la foule.»

Nouvelliste du 9 juin 2015 p. 22, sous la rubrique *Valais 1815 - 2015*, année 1965.

Pour un étranger au catholicisme, l'institutionnalisation d'une doctrine officielle, surtout lorsqu'elle prétend à l'infaillibilité quand elle est définie solennellement, apparaît volontiers comme un effroyable carcan pour l'esprit actuel. C'est là une erreur de perspective très dommageable pour la compréhension sereine et aussi, la précision importe, raisonnable, de cette religion. En fait, la cohérence de l'enseignement dogmatique de l'Eglise catholique est le plus solide appui et la meilleure garantie donnée aux fidèles de cette religion et proposée à tous les autres hommes. Ce système n'est en rien une dictature des consciences, mais il constitue au contraire leur plus ferme appui.

Si la doctrine catholique solennellement définie est en soi irréfutable, ce que doivent croire tous les catholiques, une conséquence inattendue en découle pour chacun d'eux et même pour les non-catholiques, chrétiens ou non: tous sont alors en mesure, s'ils connaissent cette doctrine, de contester jusqu'à la légitimité d'autorités ecclésiastiques se récla-

mant de cette religion quand, durablement et publiquement, elles enseignent ou mettent en pratique des doctrines déjà formellement condamnées. Dans ces hypothèses, la liberté des fidèles est sauve et c'est elle qui, en maintenant la vraie doctrine et en qualifiant l'erreur, témoigne légitimement contre une fausse hiérarchie du véritable catholicisme. Y a-t-il meilleure preuve que cette religion, loin de porter atteinte à la dignité de l'esprit humain, préserve en réalité sa vraie grandeur?

Voici quelques exemples pris dans l'actualité:

1. La notion de "peuple décide" à propos des juifs de tradition talmudiste: si la loi de la prière détermine la loi de la croyance (l'adage remonte au pape saint Célestin), pour autant qu'il s'agit de la liturgie romaine, c'est-à-dire universelle, le fait d'émettre un simple soupçon d'erreur sur l'expression de "peuple décide", utilisée pendant des siècles par cette liturgie dans les imprôpres du Vendredi saint, est totalement irrecevable. Mais alors se pose une vraie question: Vatican II a-t-il conservé intacte la vraie foi de l'Eglise catholique?

2. Au sujet de l'abandon du latin: «Si quelqu'un dit que la messe ne doit être célébrée qu'en langue vulgaire, qu'il soit anathème.»¹ Tout commentaire est superflu.

3. La messe face au peuple: «C'est Dieu qui doit toujours être le point de référence et non l'homme. D'où, dès l'origine, l'orientation de tous vers lui et non un face-à-face entre le

prêtre et l'assemblée. Il nous faut en tirer la conséquence et reconnaître franchement que la célébration "versus populum" est une erreur. Car elle est en définitive orientation vers l'homme et non vers le Seigneur.»²

Quand donc nous entendons Bergoglio inviter les musulmans à honorer Dieu dans leur propre religion, admettre la neutralité confessionnelle de l'Etat et du système démocratique de droit, thèse évidemment maçonnique, nous ne sommes guère surpris de l'audience actuelle de telles nouveautés dans le monde contemporain. Ce qui, en revanche, nous étonne, c'est que de tels aveux ne suscitent dans les milieux dits traditionalistes catholiques aucune mise en cause, sinon très marginale et d'ailleurs réprouvée, de la légitimité d'un tel Concile et d'un tel pape en particulier.

Ça, c'est l'esprit de servitude. Le catholicisme lui sera toujours étranger.

Michel de Preux

¹ Canon IX du Concile de Trente, XXII^e session, sur le sacrifice de la messe.

² Klaus Gamber, *Tournés vers le Seigneur*, 1993, p. 59. Cette étude fut préfacée par ... le cardinal Joseph Ratzinger, son auteur étant le fondateur de l'Institut liturgique de Ratisbonne! Dans une autre étude parue en 1992 et intitulée *La Réforme liturgique en question*, le même Klaus Gamber écrivait: «En définitive, on sera bien obligé de reconnaître qu'avec les nouvelles formes liturgiques, quelque bien intentionnées qu'elles aient été, on a donné aux gens des pierres à la place du pain.» (p.93).

Ordre et contrordre

L'interdiction faite aux écoliers genevois de cinq à sept ans de chanter *L'Arche de Noé* du compositeur britannique Benjamin Britten (1913-1976) dans le cadre d'un projet de l'Orchestre de chambre de Genève (OCG), au motif qu'ils seraient appelés à chanter des prières – par exemple: «Seigneur Jésus, souviens-toi de moi et lave-moi de mon péché.» – avait soulevé fin mai quelque émotion au bout du lac.

Le Département de l'instruction publique, de la culture et des sports, dirigé par la socialiste Anne Emery née Torracinta, avait choisi le juridisme et appuyé sa décision sur l'article 3 de la Constitution genevoise de 2012 et sur l'article 15 alinéa 4 de la Constitution fédérale de 1999.

Que dit l'article 3 de la Constitution genevoise?

Art. 3 Laïcité

¹ *L'Etat est laïque. Il observe une neutralité religieuse.*

² *Il ne salue ni ne subventionne aucune activité culturelle.*

³ *Les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses.*

Que dit l'article 15 al. 4 de la Constitution fédérale?

⁴ *Nul ne peut être contraint d'adhérer à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux.*

On ne voit pas très bien en quoi le fait de participer à un événement culturel, même marqué religieusement, aurait violé l'une ou

l'autre des dispositions précitées: l'OCG n'est pas, autant qu'on sache, une communauté religieuse. Chanter ne constitue pas un acte religieux. Il n'était nullement question de célébrer un culte, une messe ou une prière du vendredi, pas plus que de fournir une instruction religieuse. Enfin, les enfants de cinq à sept ans sont certainement suffisamment nombreux dans l'école publique genevoise pour qu'il soit possible de dispenser de participation à un spectacle ceux dont les parents en feraient la demande.

Alors, d'où venait donc cette interdiction absurde?

Une première explication tient à ce que le concept de «laïcité», tel que défini dans la Constitution genevoise mais aussi ailleurs, à savoir la neutralité religieuse, se pervertit et évolue chaque jour davantage – c'est particulièrement patent en France – vers un athéisme d'Etat, vers une lutte sans merci contre tout ce qui présente de près ou de loin un aspect religieux, en particulier chrétien, puisque le christianisme est encore pour quelque temps majoritaire dans nos contrées. Il faut un minimum d'intelligence pour comprendre que la neutralité en matière de religion est un principe d'égalité de traitement, non une arme totalitaire destinée à faire disparaître toute vie religieuse de la sphère publique. En l'occurrence, hélas, le bon sens fit totalement défaut.

La deuxième explication, qui ne contredit pas la première, d'ailleurs, est que le Département de l'instruction publique, de la culture et des sports genevois regorge d'idéologues aveugles et incultes, pour qui la seule religion qui mérite qu'on la pratique est celle qui voue un

culte fanatique et dévoyé à la moderne trinité Démocratie, République et Laïcité.

Apparemment, Mme Anne Emery échappe à ce reproche: trois semaines après que la fameuse interdiction eut soulevé l'indignation de tous les amis de la culture, elle a annulé l'interdiction, reprenant à son compte un argument qui avait couru dans la presse et sur internet dès le 25 mai: si on voulait empêcher les écoliers de chanter *L'Arche de Noé*, il fallait aussi retirer des programmes scolaires le *Cé qu'è lainô*, l'hymne national et le Cantique suisse.

On ne peut que se réjouir de cette décision, mais il y a lieu de s'étonner: selon mon quotidien habituel citant le chef de l'autorité scolaire genevoise, «la commission [qui avait prononcé l'interdiction] avait agi sans consulter la direction générale du DIP ni sa magistrature».

C'est pas moi, m'sieu!

Apparemment, la Direction générale de l'enseignement obligatoire et la secrétaire adjointe au Département de l'instruction publique, qui avaient si on en croit *20 minutes*¹ et la *Tribune de Genève*² respectivement assumé et expliqué la décision controversée, sont trop éloignées de la direction générale du DIP et de sa «magistrature» pour que celle-ci ait pu percevoir quelque écho de ce qui se passait. Et comme, semble-t-il, elle ne lit pas la presse, on conçoit qu'il lui ait fallu tout ce temps pour, «enfin mise au courant», désavouer, sans aucune préoccupation électorale bien sûr, sans avoir cédé à aucune pression naturellement, ses sous-fifres mal inspirés.

M.P.

¹ 25 mai 2015.

² 26 mai 2015.

Mille coups de fouet

Est considérée comme prisonnier d'opinion toute personne détenue ou restreinte dans sa liberté du fait de ses convictions politiques ou religieuses ou pour toute autre raison de conscience [...] et qui n'a pas usé de violence ni incité à la violence ou à la haine.

Telle est la définition du *prisonnier d'opinion* selon Amnesty International.

On comprend immédiatement qu'il existe deux catégories de personnes persécutées en raison de leurs idées, de leurs recherches scientifiques, de leurs opinions: les **gentilles**, incarcérées en Arabie séoudite, en Azerbaïdjan, au Barhein, en Biélorussie, au Cambodge, en Chine, en Corée du Nord, à Cuba, en Erythrée, en Éthiopie, en Gambie, en Inde, en Iran, en Israël, au Kirghizistan, au Koweït, au Maroc, en Ouzbékistan, en Russie, au Soudan, en Syrie, en Thaïlande, en Tunisie ou au Vietnam, et les **méchantes**, qui ne méritent aucune indulgence, parce que leurs opinions sont assimilées à des incitations à la haine, et qui sont incarcérées en Allemagne, en Autriche, en France, en Suisse et dans d'autres pays civilisés où règnent la liberté d'expression et la défense des droits de l'homme.

Le sort du malheureux blogueur séoudien Raïf Badawi, qui a été condamné à dix ans de prison, à l'équivalent de 270'000 euros d'amende et surtout à mille coups de fouet pour «insulte à l'islam», a justement ému la planète. Il ne fait aucun doute que les pressions exercées maladroitement sur la justice séoudienne par des chancelleries étrangères imprudentes ont contribué à anéantir toutes chances de grâce par le roi et de pardon par tous les musulmans.

Il n'en reste pas moins que l'insulte à l'islam n'est pas assimilée, en Arabie séoudite, à une *incitation à la haine*. M. Badawi peut donc subir le fouet avec la consolation qu'il est bien considéré comme un *prisonnier d'opinion* selon les critères d'Amnesty International par les

milliers de crétiens qui ont défilé sous la bannière *Je suis Charlie*.

Les nombreux prisonniers révisionnistes, c'est-à-dire les chercheurs qui mettent en doute la réalité historique des chambres à gaz homicides durant la seconde guerre mondiale, n'ont pas ce privilège. Le résultat de leurs recherches, de leurs travaux, de leurs expertises heurte la religion de l'Holocauste, laquelle est, semble-t-il, en Occident la seule dont il est interdit de douter. Les tribunaux ne les condamnent d'ailleurs pas pour avoir émis des opinions contraires à la foi commune, mais – à des peines de prison ferme – pour *incitation à la haine*.

Il ne suffit pas de proclamer que vous n'éprouvez aucune haine à l'égard de qui-conque, que vos recherches et leurs conclusions sont fondées exclusivement sur la réalité des faits; vous ne serez pas entendus, parce que toute remise en cause de l'existence des chambres à gaz homicides est une preuve suffisante d'*incitation à la haine*. Or, il n'existe pas de liberté d'expression pour celui qui incite à la haine.

Dans un récent article de *Plaidoyer*¹, M. Tarek Naguib, collaborateur scientifique au Centre de droit social de l'Université des sciences appliquées de Zurich, admet que la condamnation d'opinions racistes – auxquelles est assimilé le révisionnisme en vertu de l'art. 261bis du Code pénal – est une attaque contre la liberté d'expression, mais elle est justifiée, selon l'auteur, parce qu'elle «défend aussi l'expression de toutes ces personnes touchées par le racisme et qui se taisent». En d'autres termes, il faut brimer la liberté d'expression de ceux qui s'expriment pour protéger la liberté d'expression de ceux qui ne s'expriment pas.

Les bonnes âmes et les cœurs sensibles qui militent en faveur de la liberté d'expression devraient manifester une certaine cohérence.

Se contenter de la formule «le racisme – ou le révisionnisme, ou l'insulte à l'islam... – n'est pas une opinion, c'est un crime» n'enrichit pas le débat puisque n'importe quelle opinion minoritaire pourrait être qualifiée de crime, comme c'est le cas, par exemple, en Arabie séoudite aujourd'hui encore.

Comme la Shoah est une religion, sa mise en cause est un blasphème. Or, comme l'observe Corinne Leveux-Teixeira dans un article remarquable paru dans la *Revue de l'histoire des religions*², «crime du signe, le blasphème est aussi un crime de l'interprétation, pris en charge par une police du discours dont la finalité première est moins pratique qu'idéologique. En activant la répression, cette police opère un choix et pose un sens qui n'est pas donné au départ, mais qui est désormais présenté comme seul valide».

Dans le *Dictionnaire de la laïcité*³, Jean-Luc Mélançon signe une contribution intitulée *En République, le blasphème n'existe pas*. Il est vrai qu'en France non seulement le blasphème contre le christianisme ou contre l'islam n'est pas réprimé mais l'hebdomadaire le plus répugnant du genre a suscité une vague de solidarité lorsque ses dessinateurs ont été tués par des disciples d'Allah.

La seule religion à laquelle il est interdit de toucher est la religion holocaustique: elle a ses saints, ses miracles, ses martyrs, ses prêtres et son Inquisition. Malheur à celui qui ne croit pas!

Avant d'intervenir en Arabie séoudite pour sauver M. Badawi du fouet, les apôtres de la liberté d'expression pourraient intervenir pour exiger la libération des historiens, des ingénieurs, des avocats révisionnistes en Europe.

Claude Paschoud

¹ N° 3/15 page 22.

² 4/2011.

³ Armand Colin.

Bricoles

Gare à la protéine GcMAF!

Une clinique privée de Bussigny est dans le collimateur de la justice: en 2014 sont décédés au CHUV cinq patients envoyés par cette clinique, «des étrangers souffrant de cancer en phase terminale», nous apprend *24 heures* des 20-21 juin, page 3.

Ces patients étaient traités, au sein de la clinique, grâce à une protéine baptisée GcMAF qui n'est pas homologuée en Suisse mais qui permet – selon *First Immune S.A.*, propriétaire de la clinique – des résultats thérapeutiques remarquables.

Mais les experts de la médecine officielle veillaient. Selon eux, la protéine «ne saurait se targuer d'essais scientifiques concluants», et *horresco referens* pour des patients atteints d'un cancer en phase terminale, «peut constituer un risque significatif pour la santé» (sic). (cp)

Condescendance

Le secrétaire d'Etat américain John Kerry, qui était venu négocier à Genève avec le ministre des affaires étrangères iranien Mohammad Javad Zarif le samedi 29 mai, s'est cassé le fémur le lendemain matin en tombant du vélo qu'il chevauchait en Haute-Savoie, déguisé en champion cycliste. Inutile de dire que l'illustre

personnage n'a pas eu à attendre les secours. Il a été hospitalisé aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Il a été ensuite rapatrié aux Etats-Unis, dans un avion militaire américain, en compagnie d'un médecin venu tout exprès de Boston pour évaluer l'étendue des dégâts en prévision de son opération à l'Hôpital général du Massachussets (MGH). Le transfert du grand homme des HUG à l'aéroport s'est fait en hélicoptère et, pour le protéger des journalistes, les autorités avaient fait placer devant l'avion des autobus – apparemment, les économies sur les coûts de la santé ne sont pas à l'ordre du jour aux USA.

Conscient ou non de ce que tout ce cirque recelait d'injurieux à l'égard des médecins et chirurgiens genevois, John Kerry a «toutité», au moment de son départ, et en français je vous prie, que les équipes médicales qui avaient pris soin de lui avaient agi en «vrais professionnels»; un peu comme des Américains, en somme.

Monsieur le secrétaire d'Etat est trop bon! (mp)

Républicains

En France, l'*Union pour une majorité populaire* (UMP) de Nicolas Sarkozy, préten-

duement de droite, vient de changer de nom. Elle s'appellera dorénavant *Les Républicains* (LR).

On reste muet d'admiration devant l'originalité de cette nouvelle étiquette, qui manifeste avec éclat toute la distance qui sépare la droite républicaine de la gauche républicaine.

Reste à savoir si cette opération, purement électorale, ne se retournera pas contre ses auteurs. Il semble en effet que Nicolas Sarkozy et ses conseillers, tout comme les ténors de la gauche hexagonale d'ailleurs, n'aient pas compris cette réalité élémentaire: trois Français sur quatre se moquent des gargarismes républicains et demandent que leurs hommes politiques se préoccupent enfin de leur bien-être. Lors d'un récent sondage, 77% des personnes interrogées souhaitaient que François Hollande quitte la présidence en 2017 et 72% que Nicolas Sarkozy n'y accède pas.

Mais cela ne découragera pas ces deux grands républicains, qui partent du principe que le peuple ne comprend rien aux «valeurs» de la République et qu'il convient donc de les lui imposer.

On ne peut s'empêcher d'espérer qu'ils se casseront la figure. (mp)